

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1. IDENTIFICATION**

NOM DU PRODUIT : ULTRA CLIP

FURNISSEUR (Nom / raison sociale) : **J.A.G** diffusion ALPHA PARK B5 – 37, rue gustave Eiffel 95190 GOUSSAINVILLE
Tél: 03.44.63.66.66 fax: 03.44.63.66.67
Mail : contact@jag-diffusion.com

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation. Principaux composants, noms chimiques usuels ou noms génériques : Plastique souple de plusieurs couleurs et parfums
(vert, rouge, bleu, blanc,...)

Produit actif :

Polymère : fabrication secrète	N°CAS : non connu	% poids : 60 - 100
Parfums mixture : fabrication secrète	N°CAS : non connu	% poids : 1 - 5

3. IDENTIFICATION DES DANGERS pas classé comme inflammable

Principaux dangers : n .c

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement : n.C

4. PREMIER SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX : se rincer abondamment les yeux. Enlever les lentilles de contact

CONTACT AVEC LA PEAU : laver à l'eau savonneuse.

INGESTION : pas d'effets toxiques anticipés. Donner de l'eau à boire si problème.

INHALATION : n .a

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**MOYENS D'EXTINCTION** : comme pour un feu d'environnement**DANGERS SPECIFIQUES** : produits de combustion : Oxyde de carbone et nitrogene**PROTECTION DES INTERVENANTS** : comme pour un feu d'environnement**6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****PRECAUTIONS INDIVIDUELLES** : n.a**PRECAUTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT** : n.a.**METHODES DE NETTOYAGE** : n.a**7. MANIPULATION ET STOCKAGE Stockage normal sans exigences particulières****MANIPULATION** :

Précautions à prendre pour la manipulation :

Préventions des incendies et des explosions :

STOCKAGE :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : éviter la température sup à 60°C

Indications concernant le stockage commun :

Autres indications sur les conditions de stockage : n'ouvrir les sachets individuels d'emballage qu'au moment de la mise en place

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipements de protection individuelle :- protection respiratoire : recommandée si aération ou ventilation insuffisante

- protection des mains : recommandée
- protection des yeux : normalement pas nécessaire
- protection du corps : normalement pas nécessaire
- protection de la peau : gants en plastique.

Limites d'exposition au travail : Non connu

Mesures d'hygiène : Appliquer les mesures habituelles à la manipulation de produits

Eviter toute inhalation excessive, tout contact prolongé avec la peau, tout contact avec les yeux. Rincer abondamment à l'eau en cas de contact.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

:

- Forme : rond / ovale plastique
- Couleur : vert, rouge, blanc, bleu
- Odeur : chlorophylle, cerise, cannelle, épicée
- Valeur du pH : non applicable
- Température de décomposition (°C) : >100
- Point éclair (°C) : n.a
- Température d'auto-inflammation (°C) : non déterminée
- Caractéristiques d'explosibilité (% vol.) : non connu
- Pression de vapeur : non connu
- Viscosité : non connu
- Masse volumique (kg/m³) : non connu
- Volatilité : moins que 2% tout parfum

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE : stable

MATIERES A EVITER : non connu

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX : non connu

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques sur le produit pulvérisé :

Toxicité aiguë

- Inhalation, voies respiratoires : non déterminée – poids moyen des éléments volatils plus que 3 mlgr par kg
- Contact avec la peau : non déterminé - poids moyen plus que 80gr par kg
- Contact avec les yeux : n.a
- Ingestion : non déterminé – poids moyen plus que 80gr par kg

Effets locaux

- Inhalation : n.a
- Contact avec la peau : n.a
- Contact avec les yeux : n.a

Sensibilisation et toxicité chronique à long terme

Effets spécifiques

- Non cancérogène à notre connaissance.
- Pas d'activité connue.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

PRODUIT ACTIF :

Mobilité :

Persistance et dégradabilité : polymère pas dégradable

Ecotoxicité : non connu

Bio-accumulation : non connu.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

USAGES PROFESSIONNELS : Remettre à un récupérateur agréé auprès de la préfecture. Se référer aux législations communautaires, aux arrêtés et décrets et aux réglementations locales (notamment arrêtés préfectoraux en vigueur).

USAGES MENAGERS :

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT : pas de législation

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Se conférer aux textes réglementaires : aux directives de l'Union Européenne ; aux arrêtés et décrets de la République Française sur les substances et préparations dangereuses, les pré-emballages, et les générateurs d'aérosols ; aux textes sur la protection des travailleurs ; aux textes sur la protection de l'environnement ; aux textes des nations unies concernant le transport ; aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

SYMBOLE (obligatoire) : - n.a : non applicable n .c : non connu

PHRASES DE RISQUE ET DE SECURITE (obligatoires et conseillées) :

RISQUES PARTICULIERS ET CONSEILS DE PRUDENCE :

PHRASE R

PHRASE S

S 2 : Conserver hors de la portée des enfants

16. AUTRES INFORMATIONS

RISQUES PARTICULIERS MENTIONNES SUR LA FICHE DE DONNES DE SECURITE :

Traduit de l'anglais : Nilodor inc.

ANNULE ET REMPLACE LES VERSIONS PRECEDENTES - DATE D'IMPRESSION DE CETTE FICHE : 11/12/2012

IMPORTANT :

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de version indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

Ce document ne doit pas être considéré comme une garantie de spécifications.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité pour la manipulation, l'utilisation, la mise en œuvre, le stockage, le transport, le rejet et l'élimination du produit.. Il prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnés a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison des textes autres que ceux cités.